



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : services extérieurs
Question écrite n° 5939

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le recours de l'État à des modes de gestion publique alternatifs. Dans son rapport de mars 2012 sur « L'État et ses agences », l'Inspection générale des finances recommande d'examiner, tous les cinq ans, pour chaque politique publique, le paysage des agences et le rationaliser le cas échéant. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, sous l'autorité du comité interministériel de la modernisation de l'action publique, un travail important d'évaluation des politiques publiques et de la manière dont elles sont mises en œuvre. Deux actions en cours pourront aboutir, dans un certain nombre de cas, à s'interroger sur les missions confiées à des « agences » : - la revue des petits organismes : dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement, le contrôle général économique et financier (CGEfi) a procédé au recensement des petits organismes ; il a identifié ceux devant être soumis à évaluation approfondie, portant sur les missions de l'organisme, les moyens qui lui sont attribués et les modalités de pilotage par son ministère de rattachement, ainsi que des thématiques transversales d'évaluation concernant plusieurs organismes et ministères. Sur la base des conclusions de la mission, qui seront rendues d'ici février 2014, les ministères présenteront un schéma de rationalisation des organismes relevant de leur périmètre, qui sera intégré à leur programme ministériel de modernisation et de simplification ; - la rationalisation des écoles de service public : les établissements de formation initiale de fonctionnaires de l'État font l'objet d'un chantier de réforme spécifique, piloté par le ministère chargé de la fonction publique. Une démarche de mutualisation pédagogique entre établissements de formation initiale de fonctionnaires de l'État sera mise en place, dans le but d'opérer des gains en matière d'ingénierie pédagogique et d'harmoniser les contenus des formations transverses des agents publics en formation initiale. Cette démarche reposera sur l'identification de dix domaines de formation participant du socle commun de connaissances : gestion des ressources humaines, achats publics ou encore politique européenne. D'ici janvier 2014, un référentiel de formations et les programmes attenants seront définis pour chacun de ces domaines, et une plate-forme dématérialisée de mise en commun des modules de formation en découlant sera développée. Enfin, l'analyse sous l'angle statutaire se poursuit, une mission complémentaire étant confiée au CGEfi afin d'instruire des scénarios d'évolutions structurelles. Ses conclusions sont attendues prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5939

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5321

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 138